





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-85**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104319-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : JOURNÉES PORTES OUVERTES AU CAMP DES MILLES A L'ATTENTION DES
ÉTUDIANTS**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Campus Mirabeau, CPER 2015-2020 et
Vie Étudiante

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : JOURNÉES PORTES OUVERTES AU CAMP DES MILLES A L'ATTENTION DES
ÉTUDIANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objectif de vous présenter le projet de mise en place de journées portes ouvertes au Camp des Milles, 40 chemin de la Badesse à Aix-en-Provence, à l'attention des étudiants le mercredi 22 mars 2017 (après-midi) et le 23 mars au matin, suivi d'un colloque le **jeudi 23 mars 2017 après-midi sur le thème** :

« Pour résister : la démocratie face aux extrémismes. »

Pour mémoire, le « Veld'Hiv du Sud », surnom donné au site des Milles, est un lieu emblématique de l'Histoire de la Shoah. A ce titre, il a été classé monument historique le 3 novembre 1983.

Ce lieu est le seul grand camp français d'internement et de déportation encore intact et accessible au public.

Entre 1939 et 1942, sous la 3ème République, ce fut d'abord un camp d'internement des « sujets ennemis » ; il a ensuite pris la forme d'un camp de transit et d'internement des « indésirables » sous le régime de Vichy, pour enfin déporter des personnes de confession juive vers Auschwitz : « la solution finale ». Au total, dix mille personnes de 38 nationalités différentes ont été internées au Camp des Milles et plus de deux mille juifs y ont été déportés vers Auschwitz.

Aujourd'hui encore, en plus de permettre d'accéder à la connaissance de l'Histoire et de découvrir des lieux témoins préservés, ce camp lutte activement pour faire échec à l'engrenage des extrémismes, des racismes, de l'antisémitisme et agit pour la prévention des

génocides.

Aussi, au regard de ce qui vient d'être énoncé, il convient, par la mise place de journées portes ouvertes, de permettre aux étudiants de découvrir ce lieu mémorial de l'histoire d'Aix-en-Provence et de les sensibiliser aux mécanismes des génocides et de la montée des périls que peuvent connaître les Républiques en temps de crise.

Des visites gratuites du Camp des Milles auront lieu le 22 mars 2017 après-midi ainsi que le jeudi 23 mars 2017, au matin.

Un colloque/débat est proposé aux étudiants jeudi 23 mars après-midi. Il sera composé de :

Michel WIEVIORKA, intervenant en sa qualité de directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et président de la « Fondation Maison des Sciences de l'Homme » (FMSH). Michel Wiewiorka est connu à l'échelle internationale pour ses ouvrages sur la violence et le terrorisme, mais aussi sur le racisme et l'antisémitisme, dont certains sont traduits en plusieurs langues.

Rostane MEDHI : Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Sciences Po Aix, site Philippe SEGUIN. Il inscrit la dynamique de l'établissement dans le cadre du réseau des IEP, de l'environnement universitaire mais aussi du marché mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le nouveau directeur a à cœur de conduire, avec tous, la refondation de Sciences po Aix en poursuivant l'internationalisation des cursus, de promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes, d'optimiser l'employabilité des diplômés, de renforcer l'attractivité et le dynamisme d'une recherche pluridisciplinaire, mais aussi de faire de Sciences Po Aix un établissement administrativement structuré, solidaire et socialement responsable.

Elsa CHARBIT : Intervenante en sa qualité de journaliste, responsable des programmes d'une grande radio associative, chroniqueuse sur France 3, organisatrice de dîners littéraires, du salon littéraire Ecrimed (Écritures Méditerranéennes), événement international qui se tient chaque fin année, réunissant les écrivains des pays de l'Union pour la Méditerranée.

Monsieur CHOURAQUI, présidera le débat, en sa qualité de Président de la Fondation du Camp des Milles.

Cet événement se réalisera en étroite partenariat avec la fondation du Camp des Milles qui participera aux dépenses liées à cette opération par la gratuité des visites guidées offertes aux étudiants durant ces journées, la mise à disposition de salles et de l'auditorium où se déroulera le colloque ainsi que la prise en charge des petits déjeuners. La Ville d'Aix-en-Provence prendra en charge une partie des frais inhérents à l'organisation de cet événement. Il est donc nécessaire de créer une unité fonctionnelle telle que décrite dans le tableau ci-après :

Actions	Montant TTC en €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires Rémunération des Intervenants Hors nomenclature – divers -	1 940 €
Déplacement missions et réceptions	2 590 €
TOTAL	4 530 €

Il convient de préciser que le coût global de l'opération est estimé à **4 530 euros TTC (quatre mille cinq cent trente euros)** au sein duquel l'unité fonctionnelle ci-dessus permet de

distinguer les postes de dépenses soumis au code des marchés public.

« En application de l'article 21 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité, notamment s'il s'agit de fournitures et de services pouvant être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée par délibération du 17 mai 2004, la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil municipal.

C'est pour cela, mes chères et chers collègues, au regard du projet défini ci-dessus, que je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle permettant la réalisation du projet.

DL.2017-85 - JOURNÉES PORTES OUVERTES AU CAMP DES MILLES A L'ATTENTION DES
ÉTUDIANTS-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 07/02/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»